



Crédit photo : Galliot / Région Normandie

Le 8 avril 2024

Présentation du plan « Reconquête de l'élevage en Normandie »

Lundi 8 avril, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Nicolas Dumesnil, Président d'INTERBEV Normandie, Clotilde Eudier, Vice-Présidente de la Région Normandie, chargée de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt ont présenté le plan « Reconquête de l'élevage bovin en Normandie » dans l'exploitation agricole de Romain Madelaine au Molay Littry.

La Normandie, représente 16 % du troupeau laitier français et demeure ainsi le deuxième bassin laitier de France, avec 550 000 vaches laitières. A ces effectifs s'ajoutent près de 250 000 vaches allaitantes réparties sur l'ensemble du territoire. Cependant, la filière est confrontée à une réduction marquée ces quelques dernières années de son cheptel bovin qui met en lumière deux enjeux majeurs : la préservation de l'environnement et la souveraineté alimentaire sur le secteur de la viande française à terme.

« La décapitalisation du cheptel bovin est une réalité. Au vu des prévisions si rien n'est fait rapidement, la décapitalisation va se poursuivre sans pouvoir être enrayerée et nous devons importer de la viande de moindre qualité avec un bilan carbone moins bon. Ce plan de reconquête de l'élevage en Normandie a pour but redonner de l'espoir et de la visibilité aux éleveurs mais aussi à l'aval de la filière. Nous soutenons une agriculture moderne qui permette aux agriculteurs de vivre de leur travail » a déclaré Hervé Morin.

Lors de l'assemblée plénière de la Région en mars dernier, les élus régionaux ont adopté un plan d'ensemble pour la reconquête de l'élevage bovin en Normandie. Ce dernier est basé sur le maintien des prairies, des paysages de la biodiversité ...

Ce plan propose des solutions pour soutenir les éleveurs dans la recapitalisation du cheptel et l'engraissement de bovins à l'herbe. Il s'agit d'encourager le développement d'un système équitable qui donne accès à des débouchés rémunérateurs pour les exploitants, en partenariat avec l'interprofession viande de Normandie.

Deux piliers sur ce plan reposent sur la recapitalisation dans les cheptels allaitants et relocalisation de l'engraissement pour les troupeaux laitiers sur les veaux croisés ou normands.

La recapitalisation des troupeaux allaitants

L'une des solutions est d'aider les éleveurs à recapitaliser les cheptels allaitants. L'interprofession Interbev propose d'organiser la contractualisation à prix minimum garantis et de financer les suivis techniques des éleveurs.

A l'instar de ce que la collectivité fait sur la normandisation des troupeaux, la Région accompagnera les éleveurs avec une aide forfaitaire à la vache ou génisse amouillante pour 200 € par an avec un engagement minimum d'augmentation de troupeaux de 20 animaux.

L'aide régionale pourrait porter sur 5 000 vaches supplémentaires par an et ainsi contribuer à arrêter la décapitalisation. L'investissement régional s'élèvera à un million €.

La relocalisation de l'engraissement en Normandie

Cette piste est également proposée pour réussir à maintenir une capacité de production de viande avec les outils présents sur le territoire. Cette demande fait aussi écho au besoin du marché en viande hachée souvent remplacée par de la viande issue de l'importation et de moindre qualité. Les pratiques d'élevage intensif ne sont pas souhaitables en Normandie. La proposition d'accompagnement forfaitaire concernerait plutôt des petites bandes de mâles castrés et femelles, à engraisser en valorisant la ressource herbagère dans des bâtiments non utilisés. Cette mesure intervient au moment où les éleveurs auront probablement l'obligation de garder les veaux 35 jours (discussion en cours à la Commission Européenne sur le sevrage des veaux) contre 14 jours actuellement.

L'interprofession Interbev propose d'organiser la contractualisation à prix minimum garantis et de financer les suivis techniques des éleveurs. Elle s'engage également à financer 50 € / veau sevré âgés de moins de 2 mois et pesant minimum 50 kilos.

L'ambition serait d'aider 10 000 veaux issus de croisement en troupeaux laitiers sur 3 ans. Elle est proposée par l'inter profession de manière concomitante à la mesure sur le troupeau allaitant. Il s'agit là plutôt d'une impulsion liée à ce changement de réglementation pour inciter à garder les animaux à l'engraissement.

La Région pourrait appuyer en complément avec 3 paliers :

- 2 000 € pour un surcroît de 20 mâles à 49 castrés ou femelles croisées
- 4 000 € pour un surcroît de 50 à 79 animaux
- 6 000 € pour 80 animaux et plus.

Sur le troupeau allaitant, un plan de reconquête de l'élevage semble essentiel pour préserver les paysages, les prairies mais aussi la souveraineté alimentaire. L'objectif est de 5 000 vaches par an pour arrêter l'érosion de la décapitalisation et essayer d'inverser la tendance.

Sur le troupeau laitier, il convient de garder les veaux issus de ces élevages pour les valoriser par la voie viande et les engraisser sur le territoire. Cela peut intéresser également des agriculteurs en polyculture-élevage qui peuvent y voir un intérêt pour redonner de la fertilité à leurs sols.

Au total, deux millions d'euros seront consacrés à cette politique.

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr